

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-4-2-2

Séance du jeudi 20 octobre 2022

FORET D'AVENIR D'ALSACE : AIDES À LA SYLVICULTURE DANS LE CADRE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

KLINKERT Brigitte procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie procuration à VOGT Victor
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie procuration à MATT Nicolas
MULLER Lucien procuration à MARTIN Monique
STRAUMANN Eric procuration à KAMMERER Joseph

WOLF Etienne procuration à WOLFHUGEL Christiane

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-5-3-1 du 31 mai 2021 relative à l'économie circuits courts – Plan de rebond : Aides aux communes forestières pour la replantation et l'expérimentation de plants forestiers d'avenir,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-2-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 des dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et des transitions écologiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 5 septembre 2022,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 8 septembre 2022,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller du 8 septembre 2022,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 12 septembre 2022,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 12 septembre 2022,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 12 septembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au titre du Plan de Rebond des Forêts d'Avenir d'Alsace, des subventions d'investissement d'un montant total de 357 099 €, d'une part 347 805 € aux communes forestières et d'autre part, 9 294 € au syndicat intercommunal de gestion forestière « BARR4 », selon la répartition financière figurant en annexe à la présente délibération,
- Attribue les subventions en un versement unique sur présentation des factures justifiant des dépenses réelles exécutées,

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P216	P216O004	P216E06	P216O004T02	4217 204-2041482-79	347 805 €
P216	P216O004	P216E06	P216O004T02	4218 204-2041582-79	9 294 €
TOTAL					357 099€

- Décide de lancer en automne 2022 un nouvel appel à candidatures au dispositif Forêt d'Avenir d'Alsace pour permettre en 2023 de nouvelles plantations d'arbres, conformément au principe du Plan de Rebond.

Catherine GREIGERT, en tant qu'Adjointe au Maire de la Commune de Marckolsheim,
Monique MARTIN, en tant qu'Adjointe au Maire de la Commune de Munster ainsi que
Maxime BELTZUNG, en tant que Maire de la Commune de Masevaux-Niederbruck, ne
participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité